
Département de publication : 91
Annonce No **09-60428**
Départements de rappel : 75

I. II. III. IV. VI.

AVIS DE MARCHÉ

SERVICES

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) **NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :**

SIREDOM, 05 rue Gustave Eiffel, Contact : siredom, à l'attention de M. le président, F-91420 Morangis. Tél. 01 69 74 23 50. E-mail : siredom@wanadoo.fr. Fax 01 69 09 03 59.

Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.siredom.fr>.

Adresse du profil d'acheteur : <http://www.eu-supply.com/siredom.asp>.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

SIREDOM- DIRECTION GENERALE, 05 rue Gustave Eiffel contact: Mme Kechrid et Mme Tissot, F-91420 Morangis. Tél. 01 69 74 23 50. E-mail : kechrid.siredom@orange.fr. Fax 01 69 09 03 59.

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :

SIREDOM- DIRECTION GENERALE, 05 rue Gustave Eiffel contact: Mme Kechrid, F-91420 Morangis. Tél. 01 69 74 23 50. E-mail : kechrid.siredom@orange.fr. Fax 01 69 09 03 59.

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

SIREDOM, 05 rue Gustave Eiffel contact: Siredom à l'attention de M. le président, F-91420 Morangis.

I.2) **TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :**

Organisme de droit public.

Environnement.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non.

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

II.1) **DESCRIPTION**

II.1.1) **Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :**

marché d'exploitation du réseau déchèteries du SIREDOM et de traitement de déchets issus de ce réseau.

II.1.2) **Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services :**

Services.

Catégorie de service : n°16.

Lieu principal de prestation : territoire du SIREDOM , département de l'essonne 91. Le réseau déchèteries du SIREDOM couvre les 2/3 du territoire de l'essonne avec 127 communes clientes.

Code NUTS **FR104**.

II.1.3) **L'avis implique :**

Un marché public.

II.1.4) Informations sur l'accord-cadre :**II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat/des achats :**

le présent marché composé de 5 lots a pour objet l'exploitation et la maintenance du réseau déchèterie du SIREDOM.

Lot 1: Exploitation et maintenance des déchèteries du SIREDOM

Le SIREDOM dispose d'un réseau de déchèteries composé de 14 équipements. Ce lot concerne l'exploitation et la maintenance du réseau devant être assurées par le titulaire. L'exploitation des 14 équipements en fonctionnement constitue la tranche ferme. Sont prévus en tranches conditionnelles (Tc), l'exploitation d'une déchèterie supplémentaire dans le secteur de Saint-Germain-Les-Arpaçon (TC 1) et l'entretien des espaces verts de 12 sites et de l'ecosite Sud Essonne, conjoint à la déchèterie d'etampes (TC 2)

Lot 2: Exploitation et maintenance de la déchèterie Mobile

Le SIREDOM met à disposition de ses adhérents et de ses clients une déchèterie mobile.

Ce lot a pour objet l'exploitation et la maintenance. Le traitement du tout venant collectés par la déchèterie mobile est à la charge du titulaire du lot.

Lot 3 réception et traitement des déchets inertes et gravats issus des déchèteries du SIREDOM, lot 4 réception et traitement des déchets tout venant issus des déchèteries du SIREDOM, lot 5 réception et traitement des déchets de bois issus des déchèteries du SIREDOM :

Ces lots ont pour objet la réception et le traitement des déchets inertes et gravats, des déchets tout venant et des déchets bois issus des 14 déchèteries du réseau du SIREDOM. Ces déchets sont livrés au titulaire des présents lots par l'exploitant du réseau de déchetteries. La prestation de traitement aura lieu sur le site proposé par le titulaire. Le lieu de dépôt proposé sera soit un centre de traitement, soit un point de regroupement à partir duquel le titulaire organisera le transfert vers le centre de traitement.

II.1.6) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :

90500000, 90511000, 90513000, 77310000.

II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Oui.

II.1.8) Division en lots :

Division en lots : Oui.

Il convient de soumettre des offres pour : un ou plusieurs lots.

II.1.9) Des variantes seront prises en considération :

Non.

II.2) QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ**II.2.1) Quantité ou étendue globale :**

le présent marché est décomposé en cinq lots :

Lot 1 : Exploitation et maintenance des déchèteries du SIREDOM

La tranche ferme concerne l'exploitation et la maintenance des 14 déchèteries suivantes : Sainte Geneviève des bois ; Milly la forêt ; Vert le Grand; Athis Mons ; Juvisy sur orge; Vigneux sur Seine ; Nozay ;Ris Orangis ; Saclas; Saint Pierre du Perray ; Lardy ; Morangis ; Ballancourt; Etampes

La tranche conditionnelle (Tc) 1 concerne l'exploitation et la maintenance d'une déchèterie dans le secteur de Saint-Germain-Les-Arpaçon.

La tranche conditionnelle (Tc) 2 concerne l'entretien des espaces verts de 12 sites et de l'ecosite Sud Essonne, conjoint à la déchèterie d'etampes, soit 13 sites au total. La surface totale des espaces verts sur l'ensemble des sites est d'environ 28000 m2.

La fréquentation du réseau est de 350.000 visiteurs annuels, le tonnage annuel de déchets sur l'ensemble du réseau est de 67.388 tonnes décomposé comme suit: carton (285 T/An), Déchets Végétaux (9100 T/An), Ferailles (1575 T/An), Inertes (27600 T/An), Tout venant (23500 T/An), Bois (3140 T/An), Verre (88 T/An), Papier (172 T/An), DEEE (1263 T/An) et DDM (665 T/An) Concernant la TC 1, la date limite d'affermissement est le 31/12/2010. L'affermissement sera effectué par ordre de service (Os) à minima 2 mois avant sa réalisation.

Concernant la TC 2, la date limite d'affermissement est le 01/07/2010. L'affermissement sera effectué par OS à minima 2 mois avant sa réalisation.

Lot 2 : Exploitation et maintenance de la déchèterie Mobile. Equipement mis à disposition par le SIREDOM, sorties sur le territoire du SIREDOM et de ses collectivités clientes.

Estimation annuelle des sorties : 55

Lot 3 : Réception et Traitement des inertes et des gravats : Estimation annuelle des tonnages 27 600 tonnes (T).

Lot 4 : Réception et Traitement du tout venant : Estimation annuelle des tonnages 23 500 T

Lot 5: Réception et Traitement du bois : Estimation annuelle des tonnages 3140 T.

II.2.2) Options :

Oui.

Description de ces options : la durée du marché pour les cinq lots est de deux ans, renouvelable une fois par reconduction expresse pour une durée identique, le délai d'exécution du marché démarre à compter de la notification du marché. La date prévisionnelle est estimée au 01/07/2009.

La reconduction expresse sera réalisée par un courrier recommandé avec accusé de réception, trois mois avant son terme.

Nombre de reconductions éventuelles : 1.

II.3) DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION :

Durée en mois : 24 (à compter de la date d'attribution du contrat).

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés :

Le SIREDOM demandera au titulaire du marché une garantie à première demande ou une caution personnelle et solidaire pour le remboursement de toute l'avance.

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

- les prestations sont financées par le budget propre du SIREDOM via les contributions financières des collectivités adhérentes et clientes du syndicat.

- conformément à l'article 87 du Code des marchés publics (Cmp) et au décret n°2008-1355, le versement d'une avance pourra être effectué pour le marché si le montant du lot ou de la tranche affermie est supérieur à 20 000 euros (H.T.). L'avance n'est due au titulaire que sur la part non sous-traitée du marché. Le délai de paiement de l'avance court à partir de la notification du marché. Son montant est fixé à 5 % du montant initial (T.T.C.), du lot ou de la tranche affermie si leur durée est inférieure ou égale à 12 mois et, si cette durée est supérieure à 12 mois, à 5 % d'une somme égale à 12 fois le montant mentionné ci-dessus divisé par cette durée exprimée en mois. Ce montant n'est ni révisable ni actualisable.

Le remboursement de l'avance, effectué par précompte sur les sommes dues ultérieurement au titulaire, commence lorsque le montant des prestations exécutées par le titulaire atteint 65 % du montant (T.T.C.) des prestations qui lui sont confiées au titre du lot ou de la tranche affermie et doit être terminé lorsque il atteint 80 % de ce montant.

- le délai global de paiement est de 40 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes. Passé ce délai, les intérêts moratoires courent de plein droit au profit du titulaire. Leur taux est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le 1^{er} jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de 7 points.

- le marché est traité pour partie à prix global et forfaitaire et pour partie par l'application des prix unitaires aux quantités réellement exécutées. Les prix sont révisables.

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Des candidats individuels ou des groupements solidaires ou conjoints sont acceptés.

Toutefois, si le marché est attribué à un groupement, ce groupement sera obligé de se transformer en groupement solidaire.

Un même candidat ne peut pas présenter d'offre pour un même lot en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :

Non.

III.2) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : le candidat doit produire:

- Documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat. ;

- une lettre de candidature (formulaire DC 4 ou équivalent) mentionnant si le candidat se présente seul ou en groupement et, dans ce dernier cas, faisant apparaître les membres du groupement.

En cas de groupement, conformément à l'article 51-iv du code des marchés publics, la lettre de candidature est signée soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises au stade de la passation du marché;

- le DC 5 (ou équivalent).

- l'attestation sur l'honneur relative au respect de l'obligation définie aux articles L.5212-1, L. 5212-2, L. 5212-3, L. 5212-4 du code du travail (ex article L.323-1 du code du travail);

Conformément à l'article 45-iii du code des marchés publics, le candidat peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou de plusieurs opérateurs économiques pour justifier de ses propres capacités. Dans ce cas, il

doit justifier des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporter la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché.

Les formulaires " DC 4 et Dc5" peuvent être téléchargés sur le site:

http://www.minefe.gouv.fr/themes/marches_publics/formulaires/index.htm.

III.2.2) Capacité économique et financière :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : le candidat doit fournir:

Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles;.

III.2.3) Capacité technique :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : le candidat doit fournir:

- une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

- une déclaration indiquant l'outillage, l'équipement, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marché de même nature.

- une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé; les prestations sont prouvées par tout moyen et notamment, lorsque les destinataires ont été des opérateurs économiques.

III.2.4) Marchés réservés :

Non.

III.3) CONDITIONS PROPRES AUX MARCHÉS DE SERVICES

III.3.1) La prestation est réservée à une profession particulière :

Non.

III.3.2) Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation :

Non.

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) TYPE DE PROCÉDURE

IV.1.1) Type de procédure :

Ouverte.

IV.1.2) Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :

IV.1.3) Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue :

IV.2) CRITÈRES D'ATTRIBUTION

IV.2.1) Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1. cf. rubrique vi.3) autres informations. pondération : cf. rubrique vi.3) autres informations.

2. cf. rubrique vi.3) autres informations. pondération : cf. rubrique vi.3) autres informations.

IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée :

Non.

IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :

2009-06.

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :

Non.

IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif :

Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents :

25 mai 2009 - 16:00.

Documents payants : non.

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

25 mai 2009 - 16:00.

IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés :

IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

français.

IV.3.7) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

Durée en jours : 120 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.3.8) Modalités d'ouverture des offres :

8 juin 2009 - 09:00.

Lieu : morangis.

Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres : non.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**VI.1) IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE :**

Non.

VI.2) LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANÇÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES :

Non.

VI.3) AUTRES INFORMATIONS :

1. Le marché cité à la rubrique II. 1.3 intitulée "l'avis implique" du présent avis prend, en ce qui concerne le lot 2, la forme d'un marché à bon de commande au sens de l'article 77 du Code des marchés publics et la forme d'un accord cadre au sens du droit communautaire prévu à l'article 32 de la directive 2004/18/ CE du 31/03/2004. Il n'y aura qu'un seul attributaire pour le lot.

2. Le présent marché est conclu conformément aux dispositions du code des marchés public du 1^{er} août 2006. Il est soumis aux dispositions des Articles du Code des Marchés Publics correspondant à cette procédure et notamment aux dispositions des articles 10, 33, 40, et 57 à 59,

Pour les lots 1 et 2, il est précisé que :

Lot 1 :

Ce lot est conclu sous la forme d'un marché à tranches en application de l'article 72 du code des Marchés Publics.

Lot 2 :

Il s'agit d'un accord cadre en application de la directive 2004/18 du 31/03/2004.

Ce lot est conclu sous la forme de marché à bon de commande en application de l'article 77 du code des Marchés Publics avec un minimum de 20 sorties annuelles et un maximum de 80 sorties annuelles.

3. Unité monétaire autorisée : euros.

4. Les documents de la consultation pourront être obtenus gratuitement jusqu'au 25 mai 2009 à 16 heures :

- soit sur demande écrite (en version papier ou fichiers électroniques) au SIREDOM, à l'adresse indiquée à la rubrique I.1): "adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un Système d'acquisition dynamique) en précisant obligatoirement ,l'objet du marché et le numéro de lot concerné et l'adresse postale du demandeur ou l'adresse électronique selon le cas.

- soit retirés sur place au SIREDOM aux jours et horaires de réception du public soit du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 - 14h00 à 17h00 (sauf jour férié) ;

- soit en le téléchargeant gratuitement sur le site : www.eu-supply.com/siredom.asp

Le règlement de la consultation est téléchargeable directement à l'adresse mentionnée ci-dessus sans identification de l'opérateur économique.

En revanche, pour télécharger les documents autres que le règlement de la consultation, les opérateurs économiques s'identifient. Ils indiquent le nom de la personne physique chargée de leur téléchargement ainsi qu'une adresse électronique permettant au pouvoir adjudicateur, le cas échéant, d'établir de façon certaine une correspondance électronique avec l'opérateur économique concerné. Pour tout renseignement complémentaire relatif à la récupération en ligne des pièces du dossier, les entreprises peuvent appeler l'assistance téléphonique de cette plateforme de dématérialisation SYNAPSE au n^o (+33) 172 339 070 qui les aidera à s'enregistrer gratuitement et leur expliquera le cadre de la démarche.

5. Les plis concernant les offres doivent être, avant la date limite de réception des offres, soit remis contre récépissé aux jours et horaires de réception du public soit transmis par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date de sa réception et de garantir sa confidentialité à (lettre recommandée avec avis de réception, envoi de type chronopost: ou équivalent, ...) à l'adresse suivante :

Siredom

A l'attention de M. le président

5 rue Gustave Eiffel

91420 MORANGIS

-Soit déposées par voie électronique sur le site Internet www.eu-supply.com/siredom.asp selon les conditions définies au règlement de la consultation.

Le dossier du candidat devra être composé d'un sous-dossier mentionnant " offre pour le marché n°2009-06 et le numéro du lot concerné " comprenant les documents liés à la candidature et à l'offre. Les formats de fichier que nous acceptons sont: .doc / .pdf. Ces fichiers seront nommés de la manière suivante: " nom du document.extension ".

Pour tout renseignement complémentaire, les entreprises peuvent s'adresser à l'équipe support de SYNAPSE Entreprises par mail sur info@synapse-entreprises.com ou au (+33)172 339 070 qui les aidera à s'enregistrer gratuitement et leur expliquera le cadre de la démarche.

Les plis qui seraient remis après la date et l'heure limite de réception des offres ne seront pas ouverts et seront retournés à leurs auteurs.

6. La durée du marché pour les cinq lots est de deux ans, renouvelable une fois par reconduction expresse pour une durée identique, le délai d'exécution du marché démarre à compter de la notification du marché. La date prévisionnelle est estimée au 01/07/2009.

La reconduction expresse sera réalisée par un courrier recommandé avec accusé de réception, trois mois avant son terme.

Concernant le lot 1 les précisions suivantes sont apportées :

Pour la tranche ferme, les prestations débiteront à compter de la notification du marché. La date prévisionnelle est estimée au 01/07/2009.

Concernant la tranche conditionnelle 1, les prestations débiteront à l'affermissement de cette tranche et se termineront à la fin de la durée du marché.

Concernant la tranche conditionnelle 2, les prestations débiteront à l'affermissement de cette tranche qui interviendra au plus tard le 01/07/2010 et se termineront à la fin de la durée du marché.

Il est précisé qu'à l'article II .3) "Durée du marché ou délai d'exécution" du présent avis, la date d'attribution du contrat doit être comprise comme la date de notification de ce dernier.

7. Les offres inappropriées au sens du 3° du II de l'article 35 du code des marchés publics, ainsi que les offres irrégulières ou inacceptables au sens du 1° du I de l'article 35 du code des marchés publics seront éliminées.

Pour les candidats dont l'offre peut être examinée, le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des Marchés Publics. L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères pondérés suivants:

Lot 1 :

A) Critères

Critère 1 - prix de l'offre 55 points

Critère 2 - valeur technique de l'offre 45 points

B) Notation

Critère 1 Prix de l'offre 55 points

L'Évaluation de la valeur économique de l'offre toutes tranches comprises portera sur le prix global de la prestation au regard du prix indiqué à l'acte d'engagement en ce qui concerne la part traitée à prix global et forfaitaire et du montant global ressortant du détail quantitatif estimatif inclus dans la simulation financière concernant la part traitée à prix unitaire.

Les offres seront classées en fonction de leur prix. Le jugement du critère " prix de l'offre " tiendra compte des écarts de prix avec l'offre la moins chère.

Les offres seront classées sur une échelle de 55, selon le calcul suivant :

Classement de l'offre noté = (Montant de l'offre la moins chère / Montant de l'offre du candidat noté) x 55

Le niveau 55 correspond à l'offre la moins chère.

Le maximum de points sera accordé à l'entreprise ayant remis la meilleure proposition soit 55 points.

Critère 2 - valeur technique de l'offre 45 points

Sous-Critères valeur technique de l'offre

-Sous-Critère 1 : Organisation du service proposée par les candidats : 30 points

-Sous-Critère 2 : Méthodologie proposée pour les impératifs de Sécurité: 5 points

-Sous-Critère 3 : Méthodologie proposée pour la transmission d'information au SIREDOM : 5 points

-Sous- critère 4 : Modalités proposées concernant l'entretien des Espaces Verts : 5 points

Chaque sous-critère sera apprécié en multipliant le nombre de points maximum du sous-critère par l'un des coefficients suivants :

-Très satisfaisant : 1

-Satisfaisant : 0,7

-Moyennement satisfaisant : 0,5

-Peu satisfaisant : 0,3

-Insatisfaisant : 0,1

Lot 2 :

A) Critères

Critère 1 - prix de l'offre 55 points

Critère 2 - valeur technique de l'offre 45 points

B) Notation

Critère 1 Prix de l'offre 55 points

L'Évaluation de la valeur économique de l'offre portera sur le prix global de la prestation au regard du montant global ressortant du détail quantitatif estimatif.

Les offres seront classées en fonction de leur prix. Le jugement du critère " prix de l'offre " tiendra compte des écarts de prix avec l'offre la moins chère.

Les offres seront classées sur une échelle de 55, selon le calcul suivant :

Classement de l'offre du candidat noté = (Montant de l'offre la moins chère / Montant de l'offre du candidat noté) x 55

Le niveau 55 correspond à l'offre la moins chère.

Le maximum de points sera accordé à l'entreprise ayant remis la meilleure proposition soit 55 points.

Critère 2 - valeur technique de l'offre 45 points

Sous-Critères valeur technique de l'offre

-Sous-Critère 1 : Organisation du service proposée par les candidats : 35 points

-Sous-Critère 2 : Méthodologie proposée pour les impératifs de Sécurité: 5 points

-Sous-Critère 3 : Méthodologie proposée pour la transmission d'information au SIREDOM : 5 points

Chaque sous-critère sera apprécié en multipliant le nombre de points maximum du sous-critère par l'un des coefficients suivants :

-Très satisfaisant : 1

-Satisfaisant : 0,7

-Moyennement satisfaisant : 0,5

-Peu satisfaisant : 0,3

-Insatisfaisant : 0,1

Lot 3 / lot 4 et LOT 5 :

A) Critères

Critère 1 - prix de l'offre 55 points

Critère 2 - valeur technique de l'offre 25 points

Critère 3 - critère environnemental 20 points

B) Notation

Critère 1- prix de la prestation 55 points

L'Évaluation de la valeur économique de l'offre portera sur le prix global de la prestation au regard du montant global ressortant du détail quantitatif estimatif.

Les offres seront classées en fonction de leur prix. Le jugement du critère " prix de l'offre " tiendra compte des écarts de prix avec l'offre la moins chère.

Les offres seront classées sur une échelle de 55, selon le calcul suivant :

Classement de l'offre du candidat noté = (Montant de l'offre la moins chère / Montant de l'offre du candidat noté) x 55

Le niveau 55 correspond à l'offre la moins chère.

Le maximum de points sera accordé à l'entreprise ayant remis la meilleure proposition soit 55 points.

Critère 2 - valeur technique de l'offre 25 points

L'Évaluation de ce critère portera sur 3 sous critères :

-Sous-Critère 1 : Organisation du service proposée par les candidats : 12 points

-Sous-Critère 2 : Méthodologie proposée pour la transmission d'information au SIREDOM : 8 points

-Sous-Critère 3 : Méthodologie proposée pour les impératifs de Sécurité: 5 points

Chaque sous-critère sera apprécié en multipliant le nombre de points maximum de chaque sous-critère par l'un des coefficients suivants :

-Très satisfaisant : 1

-Satisfaisant : 0,7

-Moyennement satisfaisant : 0,5

-Peu satisfaisant : 0,3

-Insatisfaisant : 0,1

Critère 3 - critère environnemental 20 points

En fonction de l'exutoire proposé, le candidat calculera la distance moyenne par tonne entre les déchèteries et la plateforme de traitement ou le point de regroupement en complétant le Document intitulé " tableau de Distance Moyenne Pondérée "

Les offres seront classées sur une échelle de 20 points, selon le calcul suivant :

Classement de l'offre du candidat noté = (Distance moyenne pondérée de l'offre la plus faible / Distance moyenne pondérée de l'offre du candidat noté) x 20

Le niveau 20 correspond à l'offre la plus performante sur ce critère, c'est-à-dire présentant la distance moyenne pondérée la plus faible.

Le maximum de points sera accordé à l'entreprise ayant remis la meilleure proposition soit 20 points.

8. Conformément à l'article 46 du code des marchés publics, le marché ne peut être attribué au

candidat que sous réserve que celui-ci produise, dans le délai imparti:

-1° Les pièces prévues aux articles D.8222-5 et D.8222-7 à D.8222.8 du code du travail ; ces pièces sont à produire tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché.

-2° Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales".

9. Tout renseignement complémentaire sera communiqué par le pouvoir adjudicateur six jours au plus tard avant la date limite de remise des offres pour autant que les demandes aient été faites au plus tard dix jours avant la date limite de réception des offres.

Les réponses seront effectuées dans le délai indiqué ci-dessus par courrier postal ou télécopie.

10. Les pièces mentionnées aux rubriques III. 2.1, III. 2.2 et III. 2.3 du présent avis devront être établies par tout candidat et par chacun des co-traitants pour un groupement. Si l'entreprise envisage dès sa candidature de soustraire une partie des prestations avec un ou des entrepreneurs mentionné(s) nominativement, elle devra joindre les mêmes documents concernant le sous-traitant.

11. Concernant le lot 1, des visites individuelles des installations seront organisées par le SIREDOM pour chaque candidat qui en fera la demande.

Les visites ont pour objectif d'examiner les installations, les espaces extérieurs et appréhender les difficultés d'exécution. Cette visite doit permettre au candidat d'avoir une parfaite connaissance des sites.

Les candidats désirant participer à une visite sont priés d'en avvertir le SIREDOM, par courrier ou fax à l'adresse indiquée suivante en précisant le nombre et la qualité des représentants de l'entreprise qui prendront part à la visite et en indiquant la liste des ouvrages qu'ils souhaitent visiter :

siredom

Mme Jacquet Marianne, Responsable de l'exploitation des déchèteries,

Cité, route de Braseux 91810 Vert Le Grand

Tel :01.69.14.11.52

Télécopie : 01.69.14.11.59

Courriel : mjacquet.siredom@orange.fr

Il sera précisé aux candidats une date de visite dans un délai de 3 jours ouvrés après réception de leur demande.

Dans un souci de maintien de l'équité entre les candidats, ceux-ci ne sont pas autorisés à poser des questions durant les visites individuelles. La visite devra se dérouler en présence du SIREDOM qui fera seul une présentation neutre du site aux candidats.

Toute question devra faire l'objet d'une demande écrite et les questions et les réponses seront communiquées à chaque candidat ayant retiré le dossier de consultation, de manière anonyme.

12. Des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours soit auprès du greffe du Tribunal administratif de Versailles dont les coordonnées sont indiquées à la rubrique "VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours" soit auprès du SIREDOM - pascale KECHRID Services Achats - marchés publics Tél : 01.69.74.23.50 Fax : 01 .69.09.03.59 Courriel : kechrid.siredom@orange.fr.
Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 2 avril 2009.

VI.4) **PROCÉDURES DE RECOURS**

VI.4.1) **Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint Cloud, F-78011 Versailles. E-mail : greffe.ta-versailles@juradm.fr. Tél. 01 39 20 54 00. URL : <http://www.ta-versailles.juradm.fr>. Fax 01 30 21 11 19.

VI.4.2) **Introduction des recours :**

VI.4.3) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint Cloud, F-78011 Versailles. E-mail : greffe.ta-versailles@juradm.fr. Tél. 01 39 20 54 00. URL : <http://www.ta-versailles.juradm.fr>. Fax 01 30 21 11 19.

VI.5) **DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS :**

2 avril 2009.

